

Association des parents d'élèves de l'école européenne de Bruxelles IV
Parents Association of the European School, Brussels IV
Elternvereinigung der Europäischen Schule Brüssel IV
Associazione dei genitori della Scuola Europea di Bruxelles
Oudervereniging van de Europese School Brussel IV
Асоциация на родителите на учениците от Европейско училище Брюксел IV AISBL
Asociația de părinții elevilor de la Școala Europeană de Bruxelles IV AISBL



Assemblée Générale

**23 Janvier 2014
19.00 – 24.50
à la Salle Polyvalente
École Européenne Bruxelles IV
Drève Sainte-Anne, 86, 1020 Bruxelles**

Version française

Procès-verbal de la réunion



AGENDA

Assemblée Générale 2014-01-23

Partie I (19.00 – 20.30): Réservée aux membres

1. Élection
 - a Désignation du Bureau Électoral
 - b Présentation des candidats
 - c Élection
2. Rapport sur les Activités (a) et présentation des Comptes 2012-2013 (b)
Questions et Réponses
VOTE de la décharge du Conseil d'Administration sur les comptes certifiés 2012-2013 clos le 31 Août 2013.

Partie II (20.30 – 21.30): Ouverte au public

3. Introduction par le Président de l'Association des Parents
4. Discussion avec:
 - Mr Marcheggiano, Secrétaire Général adjoint des Écoles Européennes
 - Mr Schlabe, Mme Gallas et Mme Ivanauskiene, Directeur de l'École et Directrices Adjointes
 - Mr Michael Stenger, Membre d'Alumni Europae
 - Questions/Réponses

Partie III (21.30 – 23.00): Réservée aux membres

5. Présentation du Budget 2013-2014
Questions et Réponses
VOTE sur le Budget 2013–2014
6. Présentation et discussion sur les services
Réponses aux questions soulevées par les parents (coûts de la cantine, second service de bus)
7. Présentation et discussion sur des sujets actuels
Réforme du Secondaire / Partage des coûts
8. Points/Résolutions soumis par les parents
Résolution
Questions et réponses
VOTE sur les résolution(s)
9. Résultats des élections
10. Divers

Participation à l'Assemblée Générale

L'AG s'est tenue le 23 Janvier 2014 à la Salle Polyvalente de l'École Européenne IV, Drève Sainte Anne, 86, 1020 BRUXELLES.

L'assemblée a réuni **143** membres effectifs présents, dont certains disposaient de procurations de vote d'autres membres effectifs (**44**), ce qui a abouti à un total de **187** votes présents ou représentés.

Comme l'APEEE compte 312 représentants de classe enregistrés, le quorum (10% i.e. 32 votants) requis par l'article 9 des statuts de l'APEEE est atteint. De plus, des membres adhérents et des invités sont aussi présents.

Erika Schulze a présidé l'AG pour la partie 1, Josephine Usher pour la partie 2, Erika Schulze pour la partie 3 items 5, 6 et 7, et Carola Streul pour la partie 3 items 8 et 10. Cela fut fait pour éviter de possibles conflits d'intérêts quand ces personnes ont présenté une motion ou un amendement.

L'assemblée a commencé à 19h10 et a fini à 24h50.

Minutes de l'Assemblée Générale

Joëlle Salmon, Vice-Présidente de l'APEEE pour les Affaires Administratives, a d'abord introduit la réunion par un discours à l'Assemblée. Elle informa l'assistance que le Président, Steve O'Byrne, qui est démissionnaire du Conseil d'Administration à la date de l'AG, a adressé ses excuses et regrettait de ne pouvoir y participer. Steve fut remercié pour tout ce qu'il avait fait pour l'APEEE durant sa présidence.

Il y eut des remerciements particuliers pour Erika Schulze, Carola Streul et Monika Paulus, pour leur engagement impressionnant dans le management de l'APEEE au sein du Conseil d'Administration. Elles ont toutes réellement piloté l'APEEE depuis le tout début.

Carola Streul, qui a servi en tant que première présidente de l'APEEE, avant même l'ouverture de l'école, fut particulièrement impliquée dans Interparents, à la cantine et dans les activités périscolaires.

Monika Paulus, qui fut membre du Conseil d'Administration depuis Octobre 2008, s'est occupé du service du transport, le SEN (Special Education Needs) et les dossiers de l'Autorité Centrale des Inscriptions (ACI).

En raison de l'indisponibilité du président sortant, Erika Schulze, membre du Conseil d'Administration de l'APEEE a accepté de présider en partie l'AG. Erika Schulze a servi l'APEEE comme présidente pendant plus de 2 années.

APEEE leur est reconnaissante pour leur engagement fort depuis l'époque où l'APEEE a été fondée. Toutes ont été chaleureusement remerciées pour leur dévouement à l'APEEE.

Joëlle Salmon fut aussi remerciée par l'assistance pour sa contribution de longue date au sein du Conseil d'Administration comme vice-président des affaires administratives.

Erika Schulze a présidé l'AG pour la partie 1, Josephine Usher pour la partie 2, Erika Schulze pour la partie 3 items 5, 6 et 7, et Carola Streul pour la partie 3 items 8 et 10. Cela fut fait pour éviter de possibles conflits d'intérêts quand ces personnes ont présenté des motions ou des amendements.

Erika Schulze a ouvert formellement l'assemblée à 19h10. Elle souhaite la bienvenue aux participants dans les locaux de l'école à Laeken, pour la 7-ième Assemblée Générale.

Tous les documents pour l'AG sont disponibles en Français et en Anglais.

Partie I (19.00 – 20.30): Réservée aux membres

1. Élection

Erika Schulze demande aux participants de se porter volontaires pour le Bureau Électoral.

a. Désignation du Bureau Électoral

Décision 2014-01-23_1: L'Assemblée Générale APPROUVE la nomination des quatre volontaires Mmes Karine Fahrenheit (DE), Camille Godina (IT), Carine Hansen (NL), et Mr Holger Plumhoff (DE) comme Bureau Électoral. (unanimité, aucune abstention or objection).

b. Présentation des candidates

Les candidats suivants se présentent brièvement:

1	Rachid AHAJJMAN	FR
2	Salima ATIAOUI	NL
3	Horst NICKELS	DE
4	Jane OKAFOR	EN
5	Alessandro ROGGI	IT
6	Carla SABEVA	EN
7	Tobias STRICKER	DE
8	Patrick TEN BRINK	EN/FR
9	Nathalie VANDENBERGHE	FR
10	Catherine MAHAUX	NL
11	Kristin DIJKSTRA	NL

La candidate suivante est absente:

12	Cristina VANBERGHEN	EN
----	---------------------	----

La présidente demande si d'autres participants à l'assemblée se portent candidats. Personne ne se présente.

c. Élection

Comme le nombre de candidats n'excède pas le nombre de sièges à pourvoir au Conseil d'Administration, la présidente propose de procéder par un vote en bloc pour l'ensemble des candidats. Il est demandé au plénum d'approuver cette procédure. Aucune objection n'est soulevée par l'Assemblée.

Le vote prend place et le bureau électoral communique les résultats suivants:

Décision 2014-01-23_2: L'Assemblée Générale DECIDE de nommer les 12 candidats comme membres du Conseil d'Administration. (Vote unanime, aucune abstention, pas de vote contre).

La présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil d'Administration.

2. Rapports d'activités (a) et Présentation des comptes 2012-2013 (b)

La présidente rappelle à l'assemblée que le rapport d'audit de Ernst & Young a certifié les comptes de l'APEEE pour l'année scolaire 2012-2013.

Marc Henriques de Granada, trésorier de l'APEEE, donne une présentation complète des comptes comme constitués en détail dans le rapport d'activité et les tableaux de l'annexe fournis dans l'invitation officielle à l'AG.

Il mentionne un certain nombre de points particuliers relatifs au contexte de l'année passée, notamment:

- Le déménagement de Berkendael vers les nouveaux locaux de Laeken,
- Un turnover significatif du personnel les années passées, ce qui a motivé la mise en place d'un groupe de travail sur la définition d'un package amélioré pour le personnel, afin de les motiver à rester à l'APEEE,
- La mise sur pied d'un nouveau réseau de bus,
- Un certain nombre de problèmes de mise en route relatifs à l'indisponibilité des installations de la cantine.
- L'absence de réserve financière.

En outre, Marc donne les éléments principaux relatifs aux services fournis par l'APEEE:

Le revenu total s'élève à 3.292.588,69 euros. L'écart avec le budget planifié est -1%; Tous les services, à l'exception du transport, ont eu un revenu plus élevé que ce qui avait été planifié.

Les coûts totaux se montent à € 2.978.200,20, tous les coûts principaux ont été plus faibles que ce qui avait été budgété.

Les éléments les plus significatifs du budget sont:

- Un nombre d'inscriptions plus élevé que prévu (sauf pour le transport). Le système d'enregistrement en ligne mis en place pour les inscriptions en 2013/2014 a été plus efficace en matière de ressources humaines que le système traditionnel en usage auparavant.
- Les décisions relatives aux ressources humaines n'ont pas été implémentées en raison d'obstacles avec la législation belge;
- Les coûts des projets IT ont été plus faibles que prévus;
- L'emploi du temps des personnels contractés a été revu et un intérimaire n'a pas été nécessaire (cantine);
- Le budget planifié pour la maintenance et les réparations n'a pas été utilisé (cantine);

- L'impact de la redéfinition des lignes de bus a été limité (Transport).

Marc informe l'assistance qu'en conséquence, les coûts ont été 9% en dessous du budget (au lieu de 7% comme indiqué dans les résultats financiers 2012-2013).

Pour ce qui concerne l'excédent, Marc rappelle à l'assistance que l'APEEE doit exécuter le plan de remboursement conclu en 2007/2008 avec les 3 autres APEEE, qui avaient accordé un prêt (135.000€) pour nous permettre le lancement des services à l'ouverture de l'école. Aujourd'hui, l'APEEE a déjà remboursé 36.375€. Marc informe également l'AG que l'APEEE d'Ixelles a demandé s'il était possible de rembourser entièrement sa partie du prêt dès cette année, c'est-à-dire plus rapidement que ce qui avait été prévu originellement.

En outre, Marc propose que l'APEEE mette en place une réserve financière (estimée en gros à 400.000€). Cette réserve financière doit être suffisamment grande pour couvrir au moins les passifs sociaux (indemnités de départ ou de licenciement par exemple) que l'APEEE pourrait encourir. La raison de la mise en place d'une telle réserve financière (qui est aussi une bonne pratique en matière de gestion financière) est de permettre à l'APEEE de répondre à des événements imprévus qui auraient des coûts élevés. En guise de comparaison, il indique que toutes les autres APEEE à Bruxelles ont établi de telles réserves financières en proportion de leurs obligations financières envers leur personnel. Dans le futur, le montant définitif de cette réserve financière devra être évalué plus précisément.

Marc rappelle aussi à l'Assemblée que l'APEEE s'est trouvée au bord de la banqueroute dans un passé récent, et que chaque membre du Conseil d'Administration a personnellement une responsabilité légale et financière (selon la loi belge sur les AISBL). Il plaide alors fortement pour la création d'une telle réserve financière.

Pendant la séance de questions et réponses, Marc a clarifié certains points techniques. Par exemple, il a rappelé à l'assemblée que l'APEEE ne s'occupe que des services aux enfants tandis que l'École fournit tout ce qui relève de l'enseignement et de l'éducation. De ce fait, l'APEEE n'a eu la charge des coûts du déménagement vers Laeken que pour ses propres services seulement. Dans la même veine, comme l'APEEE ne s'occupe pas de la Somerfest, elle ne peut donc fournir les informations relatives aux résultats financiers et engagements.

Le vote de décharge du Conseil d'Administration sur les comptes certifiés 2012-2013 clos le 31 Août 2013, prend place.

Décision 2014-01-23_3: *L'Assemblée générale DECIDE la décharge du Conseil d'Administration sur les comptes certifiés 2012-2013 clos le 31 août 2013. (121 votes pour, 1 abstention, pas de vote contre).*

Une discussion s'ensuit au sujet de l'utilisation du solde financier.

Décision 2014-01-23_4: *L'Assemblée Générale DECIDE d'affecter le résultat de 2013 à l'apurement total des dettes auprès des autres APEEE (accélération des provisions) et à la mise en réserve du solde après provision pour remboursement des emprunts.* (Pros 123, 7 contres, 3 abstentions).

Décision 2014-01-23_5: *L'Assemblée Générale DECIDE de rembourser avant la date limite prévue le solde complet (36.000€) du prêt consenti par l'APEEE d'Ixelles* (110 votes pour, 13 abstentions, 11 votes contre).

Partie II (20.30 – 21.30): Ouverte au public

3. Introduction par la présidente de l'AG

Josephine Usher préside cette partie. Elle souhaite la bienvenue à nos invités.

4. Discussion avec nos invités

Mr Michael Stenger, membre d'Alumni Europae, donne une présentation de son association toute récente. C'est une ASBL qui a été fondée à la fin 2011, dont l'objet est la création d'un réseau d'anciens élèves des Écoles Européennes en Europe, sur le plan social et professionnel. Par exemple, l'association peut fournir ou relayer des informations et des contacts pour des stages tant dans des sociétés privées que des institutions publiques, des annonces d'emploi, des opportunités et conseils de carrières, des programmes de recherche académique ou simplement de l'aide logistique aux jeunes membres qui vivent loin de leur famille.

Michael mentionne qu'il y a aujourd'hui 50000 anciens des Écoles Européennes dans le monde, mais très peu de statistiques sont disponibles. Aujourd'hui, au bout de 2 années seulement après sa création, Alumni Europae compte déjà 865 membres. Il s'attend à voir ce nombre croître à 2000 dans un futur proche. Un site web <http://www.alumnieuropae.org/> est maintenant ouvert.

Il invite fortement l'APEEE à soutenir son association, spécialement sur le plan financier puisque Alumni Europae a besoin approximativement de 15.000€ par an. Par École Européenne, une contribution annuelle de 2500 € par an serait espérée, ce qui correspond à moins de 2 € par élève et par an. Il demande aussi des parents volontaires pour aider 2 à 3 heures par mois.

Il y a quelques questions sur la manière dont les parents pourraient participer et contribuer. Ils ont aussi exprimé des inquiétudes quant à une sur-représentation des Écoles Européennes les plus anciennes par rapport à une école qui est nouvelle comme EEB4, et qui n'a donc pas encore d'anciens élèves.

Mr Schlabe, et **Mme Ivanauskiene**, Directeur de l'École et Directrice Adjointe de l'École primaire.

Mr Schlabe présente les excuses de Mme Gallas qui doit participer à une réunion du Conseil de l'École Secondaire. Il donne une vue générale de la

situation actuelle à EEB4. Tout d'abord, il donne des chiffres et des faits importants sur l'école (élèves, professeurs, l'ouverture d'une section roumaine). Il mentionne également les priorités majeures, qui comprennent la sécurité (le système interne télécom avec des serveurs externes, le contrôle d'accès, les risques relatifs aux bâtiments, la procédure de fermeture de l'école), l'assurance qualité (recrutement de professeurs, intégration d'élèves avec un niveau L2 faible ou nul), la cafétéria, l'adaptation de la cour d'école, et de l'espace de jeu intérieur.

Quant aux projets pédagogiques, il mentionne, parmi d'autres, les 100 ans de la première guerre mondiale, la promotion de la section roumaine, le e-twinning dans le cadre du projet Comenius, l'extension du projet Europe Opera, la mise en place de la plate-forme Moodle de e-learning, l'utilisation de tablettes dans les salles de classes, débattre en anglais, des projets en astronomie et physique, le jardinage, la sensibilisation vers la Chine et le projet Ouganda.

Mr Marcheggiano, Secrétaire Général Adjoint des Écoles Européennes rend compte de 3 sujets:

- Le projet de la future École Européenne Bruxelles 5. Mr Marcheggiano dit que les locaux à Berkendael seront disponibles à partir de 2015, une fois que les travaux de rénovation de EEB1 à Uccle et que la délocalisation temporaire d'une partie de EEB1 sur le site de Berkendael seront terminés. Selon les projections actuelles du nombre d'élèves à compter de 2018, des locaux plus grands ailleurs devront être fournis par le pays hôte (i.e. la Belgique). Les autorités belges sont conscientes de cela et des discussions plus avant sont en cours. Néanmoins, il faut s'attendre à peu de chose à court terme puisque des élections fédérales vont se passer en Belgique cette année en mai. De plus, l'État belge (les communautés) est aussi sous pression pour créer de nouvelles écoles pour les élèves belges.
- Partage des coûts: Il y a des problèmes en cours avec le manque de professeurs détachés par quelques États Membres. Jusqu'à présent, les coûts étaient partagés selon la nationalité des élèves. Cependant, ce n'est pas la réalité. Certaines sections ont beaucoup d'élèves d'autres nationalités, d'autres pays en ont peu ou n'ont pas de section. Un accord sur les principes d'une révision des partages des coûts a été trouvé. Il a été demandé au comité budgétaire d'élaborer une proposition détaillée pour son implémentation. Bien sûr, déjà dès maintenant, les États Membres peuvent aller au-delà de leurs obligations. Il en résulte que l'EEB4 a 62 professeurs détachés (comparé à 120 dans les autres Écoles Européennes), le reste sont des personnels recrutés sur des contrats locaux.
- Recrutement de professeurs locaux. Mr Marcheggiano indique que c'est un sujet critique à l'EEB4 en raison d'un besoin de professeurs locaux en plus grande proportion que dans les autres Écoles Européennes à Bruxelles.

- Aujourd'hui, les conditions de recrutement des professeurs non-locaux ne sont pas attractives comparées aux conditions nationales dans la plupart des États Membres et d'autres types d'écoles à Bruxelles, comme les écoles internationales. Pour améliorer la situation, un nouveau statut comprenant une échelle de salaire a été proposé pour les professeurs recrutés localement, ce qui rendrait le travail dans les Écoles Européennes plus attractif pour eux. Aujourd'hui, ce nouveau statut a reçu un large soutien, mais est bloqué par la Belgique.

A la suite de ces trois interventions, un certain nombre de questions sont posées; elles sont résumées comme suit:

Q: Il y a moins de professeurs détachés à l'EEB4 que dans les autres Écoles Européennes. Pourquoi est-ce si difficile de recruter des professeurs ? Pourquoi la Belgique bloque-t-elle le nouveau statut pour les professeurs ?

R: Selon la loi belge, un contrat d'emploi temporaire devient permanent après la seconde année de prolongation. Le recrutement de personnel qualifié est nécessaire. Mr Schlabe fait remarquer que contrairement aux années précédentes, cette année le recrutement sera possible bien avant Septembre. Une publicité spécifique sera faite en UK. Mr Schlabe confirme qu'il propose à tout le personnel sous contrat local un contrat permanent après deux ans.

La raison du blocage par la Belgique est à propos du salaire des professeurs et des charges sociales. Si ce blocage persiste, une solution temporaire pourrait être trouvée. Il n'y a pas d'échéance claire de quand cela se résoudra.

Q: Y a-t-il des plans pour faire face à la surpopulation prévisible de l'école avant l'ouverture de cette 5ème École Européenne à Bruxelles?

R: Les solutions pour ça seront élaborées par le Groupe de suivi quand le problème se matérialisera. Le site de Berkendael sera certainement vu comme l'une des mesures possibles.

Q: Considérant la discussion sur la réforme du secondaire, comment est-on sûr que le baccalauréat européen continuera à être reconnu dans les universités à l'étranger?

R: Jusqu'à présent, seuls les S1-S3 ont été réorganisés. Pour les S4-S7, des changements ont été proposés, mais un audit externe sera conduit pour évaluer l'impact potentiel de cette proposition avant toute prise de décision. C'est fait pour éviter tout résultat négatif non prévu de la réforme.

Q: Comment s'assurer que les professeurs recrutés localement connaissent à la fois le programme de l'école et les programmes nationaux ?

R: Tout comme les professeurs détachés, le personnel local doit suivre le programme et pourrait être sujet à inspection.

- Q: Les élèves qui apportent leur déjeuner ont besoin de davantage d'espace pour leur repas.
- R: Mr Schlabe dit que cette question est connue et que la situation a été améliorée.
- Q: Où en sont les mesures anti-brimade?
- R: Il y a un groupe permanent de travail sur ce sujet. Il y a un ensemble de règles en place, qui prévoit une série de mesures graduées à prendre.
- Q: Pour la prochaine année scolaire, l'emploi du temps pour les secondaires sera encore plus long sur quatre jours?
- R: C'est une conséquence des pauses déjeuner plus longues. En vérité, toutes les activités pendant la pause déjeuner devront être adaptées. Certaines d'entre elles ne seront plus possibles. Cela affectera à la fois les activités organisées par l'École (dont quelques projets que Mr Schlabe a présentés) et des activités du périscolaire actuellement faite par l'APEEE pendant les pauses déjeuner. Il y aura deux départs de bus l'an prochain, et cela quatre jours par semaine. Cependant, un élève n'aura pas de longues journées de classe quatre fois par semaine.
- Q: Les horaires d'ouverture de la bibliothèque devraient être étendus. L'offre d'activités sportives devrait être améliorée.
- R: La grande cour est maintenant beaucoup plus utilisée. Il y aura un terrain de jeu et du tennis de table. De plus, l'école peut participer à Eurosports. Cependant, c'est difficile à organiser.
- Q: La sécurité de l'accès à l'école serait améliorée en ouvrant l'entrée rue Médori.
- R: Les coûts sont estimés à 26.000 € par an et sont prohibitifs. Cependant, il y aura des mesures prises par la ville pour réorganiser le trafic alentour de l'école. Le besoin d'ouvrir rue Médori doit être considéré dans ce contexte.
- Q: Y a-t-il des projets de construire des liens avec l'industrie pour offrir des stages pour les élèves?
- R: C'est un sujet important. Des premiers contacts sont en cours. Ces liens doivent être renforcés, en particulier à l'étranger.

Partie III (21.30 – 23.00): Réserve aux membres

Erika Schulze préside cette partie de l'AG.

5. Présentation du Budget 2013-2014

Le Trésorier, Marc Henriques de Granada, présente la proposition de budget 2013-14 (Cf.: Annexe 3) et donne les chiffres clef ainsi que des explications et commentaires.

Tout d'abord, il rappelle les règles clef à garder à l'esprit pour la proposition de budget:

- L'intérêt commun et général prime,
- Le budget doit être en équilibre,
- Chaque service a son propre budget, aucun transfert n'est permis entre les services et il n'y a pas de subvention,
- La proposition de budget est basée sur le nombre attendu d'inscriptions,
- Les Affaires Générales est un service de support à tous les autres services, et son budget (frais de gestion) est en relation avec leur chiffre d'affaire.

Il donne ensuite les détails pour chaque service.

- Affaires Générales:
 - ✓ Les frais de gestion sont stables comparé à l'an passé. Une coquille s'est produite dans le document remis avec l'invitation à l'AG (Chapitre 2: il faut lire 4.180€ au lieu de 8.180€, ce qui donne un résultat positif de 4000€).
 - ✓ L'audit des comptes prend plus de temps maintenant et va s'accroître de 2 à 3 jours (4 jours en 2014/2015).
 - ✓ Le développement de l'infrastructure IT est opérée par la compagnie belge point.be et une nouvelle application de comptabilité a été implémentée.
- Transport: Marc fait remarquer que le revenu s'est accru de 21% mais les coûts se sont aussi accrus de plus de 24,6%, principalement en conséquence du second service de bus. Il en résulte un déficit de 69000€ dans le budget. Néanmoins, on s'attend à un budget en équilibre si la situation actuelle est maintenue.
- Périscolaire: Il est en croissance forte. Les revenus ont augmenté de 37.9%, les coûts de 32.4%. Les cours de langue chinoise ne sont pas encore inclus dans le budget du périscolaire parce qu'ils se trouvaient sous la responsabilité de l'École au moment où la proposition de budget a été faite. Une somme forfaitaire de 5.000€ a été assignée à des initiatives futures (événements / offres spéciales).
- Cantine: Marc mentionne qu'il traitera de la motion sur la cantine plus tard en détail (partie 3, item 8). Néanmoins, il fournit les informations sur la structure des prix. Il explique que le prix par repas correspond aux prix facturés par les autres APEEE de Bruxelles, et qu'il n'est pas de 9.10€. Le montant tel que l'affirme la motion citée plus haut s'avère fondée sur une erreur et ne correspond pas à ce qui est facturé par l'APEEE. De plus, il rappelle que le service de cantine est également basé sur une inscription annuelle.

Il dit que les différences observées avec les autres APEEE peuvent partiellement être en relation avec le fait que l'APEEE Bruxelles 4 est encore très jeune comparée aux autres APEEE établies de longue date, qui ont une population bien plus importante, et, en conséquence, un meilleur effet d'échelle sur leurs coûts. Par exemple, les lignes de bus ont dû être entièrement redessinées pour cette année scolaire. Cela continuera dans le futur proche parce que EEB4 se peuple graduellement et à grande allure, tandis que les autres Écoles Européennes ont une population stable. Par exemple, notre population secondaire plutôt faible impacte l'organisation des activités périscolaires.

La structure globale des coûts pour la cantine est la suivante: +/-33% pour les coûts fixes +/-28% pour les coûts de fonctionnement, +/-24% pour les coûts de personnels, +/-5% autres coûts, +/-5% pour les investissements et 5% de surplus.

A la suite de la présentation, un certain nombre de questions sont soulevées:

Q: L'information présentée sur le budget de la cantine est insuffisante et incorrecte. Les réponses fournies ne répondent pas aux questions. Nous ne voterons pas ce budget.

A: La présidente met en garde que sans un budget validé pour cette année scolaire, l'APEEE ne pourra pas opérer et une AG extraordinaire devra se tenir pour adopter un nouveau budget. Marc donne des explications détaillées et présente un document power point pour adresser les points spécifiques soulevés sur le budget de la cantine. Par exemple: la ristourne est incluse dans les rentrées (chapitre 2), le chapitre 3 concerne la sous-traitance pour le service de restaurant, les coûts de personnel a augmenté en raison de décisions du Conseil d'Administration pour revoir la description des responsabilités au sein de l'équipe et le personnel supplémentaire; les investissements nécessaires de +/- 55,000€ (25,000€ pour un système de gestion de stock, 25,000€ pour un système de contrôle et de collecte de monnaie). Il insiste sur le besoin de comparer ce qui est comparable.

Q: Les frais pour une seconde ligne de bus pour les enfants de parents divorcés devraient être abolis.

A: Les frais couvrent les coûts supplémentaires encourus par l'APEEE. Le principe de ce budget est qu'il n'y a pas de subventions cachées.

Q: Les coûts pour les leçons individuelles de musique sont prohibitifs pour certains parents.

A: Les prix de ces leçons sont déterminés par les coûts encourus; l'APEEE ne fait aucun profit sur le prix facturés aux parents.

Décision 2014-01-23_6: *L'Assemblée Générale DECIDE d'approuver le budget 2013-2014 comme proposé dans les documents fournis aux invités à l'Assemblée Générale. (116 votes pour, 12 abstentions, 2 votes contre).*

6. Présentation des services

Il est rappelé aux participants qu'il y a un rapport écrit inclus dans la documentation qui a circulé avant l'AG. Pour les activités extra-scolaires, Josephine Usher explique que les priorités pour l'année à venir est de se concentrer sur la consolidation et le contrôle de qualité du programme existant. L'extension de la pause déjeuner dépendra de l'emploi du temps de l'école. Il y a deux événements planifiés – un après-midi d'arts du spectacle le 2 Avril 2014 et une compétition internationale d'escrime en mai 2014. Les parents sont invités à se porter volontaires pour aider à l'organisation de ces événements.

7. Présentation et discussion sur des sujets actuels

Réforme du secondaire / Partage des coûts

Ce point a déjà été couvert par une présentation durant la partie ouverte au public. Les parents sont invités à poser des questions. Aucune question n'est soulevée.

8. Points/Résolutions soumises par les parents

Cette partie est présidée par Carola Streul.

Elle explique que l'ordre des motions dans l'agenda est celui avec lequel les motions sont arrivées au bureau de l'association.

- Coût du transport des enfants de parents divorcés (Annexe 4.1)

La motion est lue à l'assemblée par Carola Streul. Carine Hanssen explique la motion selon les raisons écrites dans la déclaration introductive:

- ✓ Les parents divorcés ou séparés sous la règle de la garde alternée sont traités de manière inéquitable par rapport aux parents non divorcés ou non séparés
- ✓ Ce traitement inéquitable n'est justifié par aucune raison, toutes les autres APEEE de Bruxelles font payer une seule ligne de bus sans coût supplémentaire pour la seconde ligne de bus.
- ✓ Les bus ne sont souvent pas pleins et il n'y aurait aucun problème à rajouter un autre enfant. Ce traitement n'est pas en ligne avec les règles de subvention par les institutions.

D'autres parents expriment leur soutien à cette motion.

Erika lit une déclaration fait par Ralph Wischermann, membre du CA responsable du transport, qui n'a malheureusement pas pu participer à l'AG. Elle expose les raisons qui expliquent les coûts supplémentaires, qui sont

actuellement de 65 %. La compagnie de bus fournit des lignes de bus entières qui sont les mêmes chaque semaine pendant toute l'année scolaire.

Suivant la législation belge, chaque enfant inscrit au service de bus doit avoir un siège garanti dans les bus dans lesquels il est inscrit. En conséquence, un enfant inscrit dans deux lignes de bus a deux sièges réservés, un dans chacune des deux lignes. Les enfants inscrits dans une ou plusieurs lignes de bus ne prennent pas toujours leur bus pour différentes raisons. Cependant, cela ne signifie pas que les places inoccupées peuvent être allouées à un autre enfant parce que l'APEEE doit garder les sièges réservés pour ceux qui sont inscrits dans la ligne de bus (il n'y a pas de double réservation ou surréservation) pour être conforme aux exigences légales indiquées plus haut. La ligne supplémentaire mise à disposition de ces enfants génère en conséquence des coûts pour l'APEEE, qui, jusqu'à ce jour, sont facturés entièrement aux parents individuels. Les autres APEEE de Bruxelles ont décidé de répartir les coûts sur tous les parents. Erika explique que l'AG peut passer outre la décision du Conseil d'Administration et décider de distribuer ces coûts supplémentaires sur tous les parents (i.e. divorcés ou non). Elle souligne que cela accroîtrait les coûts annuels de transport aussi pour les parents qui doivent payer les transports de leur poche, comme les parents de maternelle ou les parents qui travaillent dans (certaines) représentations permanentes. Plus généralement, elle dit que la motion pose aussi la question de comment l'APEEE pourrait soutenir les parents pour lesquels les coûts individuels deviennent trop forts comme par exemple après un divorce. Pour de tels cas, l'APEEE pourrait créer un fond social, qui est un projet déjà initié par le Conseil d'Administration en 2012-2013. D'autres parents ont répété leur préoccupation que si cette motion était mise en œuvre, la surcharge pèserait sur des parents de maternelle qui ne sont pas remboursés des coûts de transport.

Un vote sur la motion prend place.

Décision 2014-01-23_7: *L'Assemblée Générale REJETTE la motion qui considère l'utilisation du bus scolaire par les enfants de parents divorcés comme une seule ligne et non pas comme une ligne supplémentaire. (43 votes pour, 27 abstentions, 54 votes contre).*

- Accès à l'école sécurisé des piétons et des cyclistes via la Rue Médori (Annexe 4.2).

Carola Streul lit la motion à l'assemblée. Le parent à l'origine de cette motion (Pierre Deussy) explique que cette motion recherche simplement le soutien de l'APEEE pour continuer le dialogue avec l'École pour améliorer l'accès à tous les enfants qui viennent à l'école à pied, à bicyclette ou par les transports publics.

Un vote sur cette motion prend place.

Décision 2014-01-23_8: *L'Assemblée Générale DECIDE de donner suite à la question de fournir un accès sécurisé aux piétons et aux cyclistes au site de l'école*

par la rue Médori, avec l'École et le Conseil Supérieur. Elle donnera suite à ce sujet dans tous les forums appropriés y compris le Groupe de Travail Santé et Sécurité et les groupes pédagogiques. (Vaste majorité de votes pour, 2 abstentions, aucun vote contre).

- Proposition d'établir un système de Représentants de Sections. (Annexe 4.4)

Il y a deux versions de cette motion. Tout d'abord, la version originelle et le texte d'explication soumis par des parents en conformité avec les procédures prévues, et qui a été distribué aux parents au préalable à la tenue de l'Assemblée Générale. Puis, une version amendée de cette motion qui est présentée par Erika Schulze au cours de l'Assemblée Générale.

Carola Streul propose à l'Assemblée de voter directement sur la version amendée présentée par Erika Schulze et qui est projetée sur écran à l'Assemblée. Les membres rejettent l'option et un vote prend place sur les deux versions séparément, en commençant par la motion originelle.

Le texte de la motion originelle est lu à l'Assemblée. Les deux membres du CA qui ont introduit la motion prennent la parole.

Iseult Lennon et Josephine Usher expliquent que dans toutes les autres Écoles Européennes, des Représentants de Section sont élus par chaque section linguistique en plus des Représentants de Classe et du Conseil d'Administration de l'APEEE. Comme notre école est en croissance, la coordination et la coopération entre l'Association, l'École et les autres Écoles Européennes seraient améliorées si on avait un système équivalent. Comme il est dit dans la déclaration explicative, le principe serait que chaque section linguistique élirait un représentant pour la maternelle, le primaire et le secondaire.

Dans le débat qui s'ensuit, l'utilité des Représentants de Section n'est pas remise en question, mais des questionnements sont exprimés sur leur position au sein de l'APEEE, leurs tâches et leur relation avec le Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale. Des parents suggèrent qu'une nouvelle motion soit mise sur la table une fois qu'on aura une vision plus claire du fonctionnement du système de représentants.

Erika Schulze dit que les amendements qu'elle a proposés clarifient le rôle des Représentants de Section au sein de la structure de l'association de parents.

Décision 2014-01-23_9: *L'Assemblée Générale REJETTE la motion d'établir un système de Représentants de Section pour améliorer la coordination et la communication entre l'École, l'APEEE et les parents. (44 votes pour, 8 abstentions, 73 votes contre).*

A la suite de cette décision, il y a un vote sur la version amendée comme proposée par Erika Schulze

Décision 2014-01-23_9bis: *L'Assemblée Générale REJETTE la motion d'établir un système de Représentants de Section pour améliorer la coordination et la communication entre l'École, l'APEEE et les parents. La structure des Représentants de Section est présidée par le Vice-Président pour les Affaires Pédagogiques. Le Conseil d'Administration peut consulter les Représentants de Section. Cette structure est sans préjudice sur les pouvoirs décisionnels du Conseil d'Administration qui est le seul organe décisionnel de l'APEEE entre les Assemblées Générales, comme il est stipulé dans les statuts. (41 votes pour, 18 abstentions, 46 votes contre).*

- Proposition d'établir un groupe de travail Santé et Sécurité. (Annexe 4.3)

Il y a deux versions de cette motion. Tout d'abord, la version originelle et le texte d'explication soumis par des parents en conformité avec les procédures prévues, et qui a été distribué aux parents au préalable à la tenue de l'Assemblée Générale. Puis, une version amendée de cette motion qui est présentée par Erika Schulze au cours de l'Assemblée Générale.

Carola Streul propose à l'Assemblée de voter directement sur la version amendée présentée par Erika Schulze et qui est projetée sur écran à l'Assemblée. Les membres rejettent l'option et, alors, un vote prend place sur les deux versions séparément, en commençant par la motion originelle.

Le texte de la motion originelle est lu à l'Assemblée. Les deux membres du CA qui ont introduit la motion prennent la parole.

La motion est présentée sur la base de ce qu'il existe déjà des groupes de travail pour un certain nombre de sujet spécifiques (éducation sexuelle / comportement) et que le propos de cette motion est d'établir un groupe de travail similaire sur la santé et la sécurité pour mieux coordonner les idées dans la représentation de l'APEEE au Comité Hygiène et Sécurité de l'École. Ce groupe devrait aider à éviter la duplication et les incohérences dans les décisions du Conseil Éducatif et d'autres groupes de travail déjà existants.

Pour cette résolution, une version amendée est proposée par Erika Schulze. Comme dans le point précédent de l'agenda, il y a d'abord un vote sur la version originelle de la motion.

Lors du débat qui s'ensuit, la position d'un tel groupe de travail en liaison avec le corps représentatif élu de l'association des parents est discutée.

Décision 2014-01-23_10: *L'Assemblée Générale REJETTE la motion d'établir un groupe de travail transparent et représentatif sur la santé et la sécurité pour soutenir et coordonner des contributions de parents vers l'École sur toutes les questions de santé et de sécurité. (47 votes pour, 2 abstentions, 56 votes contre).*

Un vote sur la version amendée comme proposée par Erika Schulze s'ensuit.

Décision 2014-01-23_10bis: *L'Assemblée Générale DECIDE d'encourager le CA d'établir dans l'année scolaire 2013/2014 un groupe de travail Santé et Sécurité présidé par l'un des membres du CA, pour faciliter et coordonner la participation active des parents et leurs contributions sur les sujets de santé et sécurité, notamment dans le groupe de travail de l'École. (91 votes pour, 13 abstentions, 5 votes contre).*

- Proposition de refus d'approbation du budget de la cantine sujet sous réserve des clarifications reçues. (Annexe 4.5)

Aucun participant à l'Assemblée ne soutient cette résolution. En conséquence, la décision sur cette résolution est abandonnée puisque les aspects en ont déjà été discutés auparavant et que le budget a déjà été approuvé (Voir Décision 2014-01-23_6).

9. Résultats de l'élection des Membres du Conseil d'Administration

Cela a déjà été fait dans la Partie 1 section 1 (Cf: Décision_2014-01-23_2).

10. Divers

Néant

L'Assemblée Générale est close à 24h50.

Joëlle Salmon
Présidente

Procès-verbal approuvé en Conseil
d'Administration du 04.03.2014.